

# **2<sup>ème</sup> ROKAI TROPHY**

# Saint Hilaire de Riez

Dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022

Une organisation de l'A.S.S.H. Cyclisme

## Collège des Arbitres

Président du Jury :

Arbitres Titulaires:

Juge à l'Arrivée :

Arbitre moto:

## **Organisation Echelon Course**

Président de l'A.S.S.H Cyclisme : François VLEMINCX

Responsable de l'Organisation : Séverine FRADET

Ouverture de Course (Sécurité) : Freddy CROCHET

Ouverture Course: Stéphane BLANCHARD

Speaker Ouverture Course: Emmanuel NICOLLEAU

Moto Info : Vendée Sécurité Course

Assistance Neutre: C.C. Montois

Liaison radio : A.S.S.H. Cyclisme Site Départ et Arrivée

Responsable Site de départ : Stéphane BLANCHARD

Photo Finish: Xavier MUZARD

Permanence Informatique : Séverine FRADET (Secrétaire Organisation A.S.S.H. Cyclisme)



#### Service Médical et Sécurité

Secouristes : Antenne Départemental de la Protection Civil

**Escorte Sécurité Motos** 

Vendée Sécurité Course

## Opérations de départ

13h00 : Accueil du collège des Arbitres

14h30 : Confirmation des partants, retrait des dossards et plaques de cadre

14h50 : Appel des coureurs

15h00 : Départ réel Km 0, 102 route de Notre Dame de Riez

#### Opérations à l'Arrivée

Protocole : Les bouquets et trophées seront remis sur le Podium.

Le retrait des primes se fera sous le barnum derrière le podium protocolaire ainsi que le retour des dossards se fera dans une caisse mise à disposition au même endroit.

o Responsable : Séverine FRADET

o Animateur: Emmanuel NICOLLEAU

## Règlement Particulier

<u>Article 1.</u> Organisation L'épreuve De la 2ème ROKAI TROPHY est organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme par l'A.S.S.H. Cyclisme dont le siège est situé place de la mairie, à Saint Hilaire de Riez 85270.

L'épreuve se dispute le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022.

<u>Article 2.</u> Type d'épreuve L'épreuve, classée Interrégionale, est réservée aux coureurs de 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> Catégorie et Juniors détenteur d'une licence de la fédération Française de Cyclisme.

<u>Article 3.</u> Participation – Engagement L'épreuve est ouverte aux clubs français et aux individuels. Les engagements à 10,00€ par coureurs se font sur le site cicle-web de la FFC.



<u>Article 4.</u> Permanence – Vérification et confirmation des partants La vérification des licences, le retrait des dossards et plaques de cadre ont lieu le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 de 14h00 à 14h45 Route de Notre Dame de Riez. Les dossards et plaques de cadre devront être restitués en état d'origine dans une caisse sous le barnum prévu à cet effet derrière le Podium, faute de quoi une sanction pourra être appliquée.

<u>Article 5.</u> Opérations de départ L'appel des coureurs sur la ligne de départ, Route de Notre Dame de Riez à 14h50 après un pointage de présence effectué par les arbitres.

<u>Article 6.</u> Assistance technique neutre Le service d'assistance technique neutre est assuré par la voiture du Comité cycliste Montois. Des paires de roues seront demandées aux coureurs afin de compléter les équipements de chaque véhicule d'assistance. Les dépannages sur les chemins sont interdits. Les dépannages en postes fixes se feront dans une zone délimitée à la sortie des chemins « les Durantières » et « le Bardy » (chemin 1 et 3 sur le plan).

Article 7. Ravitaillement Le ravitaillement est réglé selon les articles 2.3.22 – 2.3.23. – 2.3.

<u>Article 8.</u> Délai d'arrivée : Tout coureur isolé, pointé à plus de dix minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course. Tout coureur ne se trouvant plus dans l'échelon course, doit respecter le code de la route. Sur le circuit final, les coureurs avec un tour de retard, devront s'arrêter et quitter la course.

Article 9. Classement et prix Les classements suivants sont établis :

o Classement de l'épreuve selon les ordres d'arrivée : grille FFC

o Classement « chemins », classements durant l'épreuve qui ont lieu tous les grands tours, sortie du chemin de la Durantière et sortie du chemin du Bardy

A chaque classement sont attribué 5 Pts − 3 Pts et 1 Pt ainsi que 8€ - 5€ et 3€. Au classement général « chemins » 3 paniers garnis seront offerts.

<u>Article 10.</u> Antidopage La législation antidopage Française s'applique intégralement à l'épreuve. Le contrôle médical a lieu à la salle de l'école publique de la Fradinière.

<u>Article 11.</u> Protocole Les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire, en tenue de compétition, dans un délai de 15 minutes après l'arrivée.

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le premier des 3° Catégorie
- Le premier junior
- Les 3 premiers du classement « chemins »

**Article 12.** Pénalités Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



<u>Article 13.</u> Développement durable L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun, dans ses attitudes, avant, pendant et après l'épreuve, de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages et autres détritus, en dehors de la zone de collecte qui se situera après le passage sur la ligne et le carrefour de la route de la Marzelle.

# **Renseignements:**

Stéphane BLANCHARD 06.79.46.19.23

François VLEMINCX 06.25.13.76.92

